

Comment peuvent s'expliquer mes troubles sexuels ?

Service de Neurologie / Unité NeuroVasculaire du CH de Montluçon

Adresse du site : www.docvadis.fr/neurologie-montlucon



Validé par

le Comité Scientifique Médecine générale

Les troubles sexuels peuvent être la conséquence d'une maladie, de la prise de certains médicaments ou des suites d'une intervention. Le plus souvent, ils sont d'ordre psychologique. Ils sont plus fréquents chez l'homme que chez la femme.

Qu'appelle-t-on troubles sexuels ?

- Chez l'homme, il s'agit d'une baisse du désir sexuel, ce que l'on appelle encore baisse de la libido. Cela peut se traduire par un retard de l'éjaculation et de l'orgasme ou par une érection défailante, appelée dysfonction érectile.
- Chez la femme, les troubles sexuels sont, comme chez l'homme, une baisse de la libido. Mais ils peuvent être marqués par une sécheresse vaginale, un retard ou une absence d'orgasme ou une modification de la sensibilité lors du coït, due à une perturbation de la circulation sanguine.

Quelles maladies peuvent affecter mes fonctions sexuelles ?

Votre sexualité fait appel à des mécanismes vasculaires, nerveux ou encore hormonaux. Toutes les maladies qui altèrent ces fonctions sont donc susceptibles d'altérer votre sexualité. Les plus fréquentes sont celles provoquant des anomalies des vaisseaux sanguins, comme l'artériosclérose qui occasionne un durcissement des artères, ou comme l'hypertension artérielle qui est à l'origine de la hausse anormale de la pression sanguine. Des maladies, comme le diabète ou la sclérose en plaques, vont s'attaquer aux centres neurologiques situés dans la moelle épinière ou à des nerfs importants.

Les dysfonctionnements hormonaux survenant à la ménopause ou à l'andropose peuvent également

expliquer certaines difficultés. Des accidents ou des traumatismes peuvent altérer les nerfs et entraîner des troubles sexuels. C'est le cas, entre autres, des traumatismes de la moelle épinière (paraplégie, tétraplégie). L'alcoolisme chronique ou certaines maladies rénales peuvent aussi causer des lésions nerveuses.

Puis-je avoir des troubles sexuels suite à une opération ?

Certaines opérations peuvent affecter les artères amenant le flot sanguin vers les organes génitaux. C'est le cas de certains cancers, notamment du cancer de la prostate et d'opérations touchant le bassin (intestin, côlon, rectum, testicules...).

Comment un médicament peut-il modifier les fonctions sexuelles ?

Les mécanismes par lesquels un médicament agit sur votre fonction sexuelle sont multiples. Certains médicaments peuvent momentanément perturber vos mécanismes hormonaux, vasculaires ou nerveux.

Quels sont les médicaments impliqués ?

De nombreux médicaments peuvent provoquer des troubles sexuels. Cela peut se limiter uniquement aux premiers jours du traitement. Généralement, les informations figurent dans les notices des médicaments. L'association de plusieurs médicaments peut augmenter les risques. En cas de doute, posez la question à votre médecin ou à votre pharmacien.

J'ai un problème d'éjaculation précoce, est-ce dû aux médicaments ?

Non. L'éjaculation précoce n'est théoriquement pas liée aux effets secondaires d'un médicament. Elle peut être liée à un dysfonctionnement mécanique ou à une anxiété passagère.

Mes difficultés sexuelles peuvent-elles disparaître ?

Dans la majorité des cas, oui. Tout dépend de l'origine de ces difficultés. Si ces troubles sont liés à un traitement, ils disparaîtront le plus souvent après l'arrêt du traitement. Suite à une intervention chirurgicale ou à un traumatisme, l'activité sexuelle normale peut reprendre avec un délai plus ou moins long. Dans ce cas, une aide pourra vous être proposée. N'hésitez pas à en parler lors des consultations. Le plus souvent, les

difficultés sexuelles sont d'ordre psychologique, les solutions sont nombreuses et efficaces. Il suffit d'en parler à son médecin traitant.

En cas de troubles sexuels suite à une intervention ou lors d'un nouveau traitement, il est important d'en parler avec votre médecin. Il pourra procéder à l'évaluation de la perturbation et, selon votre état de santé, modifier le traitement, vous adresser à un spécialiste urologue ou encore à un sexologue.